



M'informer sur mon taux d'alcoolemie

Par **cyrilvincent**, le **21/03/2012** à **13:49**

Bonjour,

J'ai eu un accident le 8/03/2011. Les occupants de la voiture opposée et moi même avons dû être désincarcéré. Ce sont donc les autorités de police qui ont établi les premières constatations. Une fois à l'hôpital pour être plâtré, on m'a fait une prise de sang pour l'alcool et, à ce jour, presque 2 semaines, je ne connais toujours pas mon taux d'alcoolémie. C'est une information que m'a demandé mon assurance par courrier ce jour.

Ma question est de savoir s'il y a un délai des autorités pour m'en informer et s'il n'est pas respecté, en altère-t'il la fiabilité ?

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **22/03/2012** à **18:29**

Bonjour,

Votre assureur a tout loisirs de demander le rapport de police ainsi qu'un rapport médical. Quand à vous, vous pouvez aussi réclamer les pièces du dossier au greffe du tribunal.